

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le quatorze septembre deux mille vingt-trois par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Etaient présents : 35 membres,

Mme Christel ROYER, Mme Hélène ROUSSELIN, Mme Véronique RAYNAUD, M. Thomas BERRUEZO, Mme Mairie-Ambre DESCATEAUX, Mme Bénédicte MARETHEU, M. Eric COUTURE, Mme Carole NOIRET, M. Didier SCHREIBER, Mme Maryse LEVY, M. Bruno PEREZ, M. Laurent COURTOIS, M. Jean-Baptiste ROBLIN, Mme Catherine DAVID, M. Gilles CARREZ, Mme Natacha DANI, Mme Nassima BELLAL, M. Franck MANET, M. David BOUCHET, Mme Marie BRANES, M. Pierre PELLÉ, Mme Florence HOUDOT, Mme Catherine ALLARD, M. Marc RENÉ, Mme Ludivine VALETTE, M. Paul BAZIN, Mme Alice PECOT, M. David MONTEIRO, Mme Emilie VASQUEZ, M. Régis DUBOIS, Mme Lorenza CALIANDRO-CHARLON, M. Frédéric GRIGNON, M. Patrick MOUGE, M. Michel MARTET, M. Richard DELEPLANQUE

Excusé(s) :

M. Pierre BUGEJA donne pouvoir à Mme Marie BRANES,  
Mme Célia RIVES donne pouvoir à M. Michel MARTET  
Mme Andreia Sofia ANTUNES donne pouvoir à M. Patrick MOUGE  
M. Marc BONIFACE donne pouvoir à M. Richard DELEPLANQUE

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Pierre PELLE

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Modifié, à l'unanimité, la décision modificative n°1 pour l'année 2023, par 39 voix pour,
- Adopté, à l'unanimité, les classements et durées d'amortissement et fixé à 1 an la durée maximale d'amortissement des biens dont la valeur est inférieure à 500 € TTC, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le bail emphytéotique administratif avec la Société Nautique du Perreux, par 39 voix pour,
- Pris acte du rapport d'activité annuel de la société INDIGO pour la gestion du stationnement en ouvrage pour l'année 2022,
- Pris acte du rapport d'activité annuel de la société LOISEAU MARCHÉS pour l'exploitation du marché alimentaire du centre pour l'année 2022,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°3 au marché d'assurances couvrant les risques statutaires pour le personnel territorial de la ville du Perreux-sur-Marne et de son établissement public rattaché en l'espèce son Centre Communal d'Action Sociale, années 2021-2022 (2 ans reconductible 1 fois 2 ans), par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative au marché public pour la fourniture de denrées brutes et d'assistance technique pour la restauration collective municipale, année 2024-2025 (1 an reconductible 3 fois), par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention proposé par le SIPPAREC fixant les modalités de reprise en exploitation d'installations existantes de production d'électricité solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école Maternelle Jules FERRY et le montant de versement d'une participation d'équilibre annuelle restant à la charge de la Ville et dû au SIPPAREC au titre d'un fonds de concours, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les communes Val-de-Marnaises, par 39 voix pour,
- Accordé, à l'unanimité, à RLF les subventions pour surcharge foncière d'un montant de 210 000 € pour son opération d'acquisition de 42 logements locatifs sociaux sise 4-10 boulevard d'Alsace Lorraine, 50 000 € pour son opération d'acquisition de 10 logements locatifs sociaux sise 4-6 rue de l'Epargne, 160 000 € pour son opération d'acquisition de 32 logements locatifs sociaux sise 26-28 boulevard de Fontenay / 4-8 rue Pierre Grange, 50 000 € pour son opération d'acquisition de 13 logements locatifs sociaux sise 24-28 avenue du Général de Gaulle, 232 179,90 € pour son opération d'acquisition de 30 logements locatifs sociaux sise 6-14 rue du Bois des Joncs Marins et de 120 000 € pour son opération d'acquisition de 20 logements locatifs sociaux sise 105 rue de la Paix, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet d'établissement 2023-2028 du Conservatoire, la création du conseil d'établissement et la demande de classement en CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal), par 39 voix pour,

- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter, auprès de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, une subvention au titre de l'aide au fonctionnement d'un projet local répondant à la politique de la branche famille de la CAF, au titre de l'année 2023, par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, toutes subventions, dans le cadre des fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants « FME », pour les structures qui ont été retenues, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement n° 4936-50515-3, relative à la prestation de service Relais Petite Enfance (RPE), aux missions renforcées et au bonus territoire CTG, conclue pour les années 2023 à 2026 incluses, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs de la commune, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Le Maire,



*[Handwritten signature]*  
Christel ROYER